

# licence professionnelle Piloter des projets paysager

Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention métiers de l'entrepreneuriat parcours Manager et développer une TPE-PME

Code RNCP : 40134



Diplôme de niveau 6

## Durée et rythme de la formation

- 660 heures en centre.
- Alternance régulière respectant la saisonnalité du secteur.

## Public ciblé

- Titulaire d'un BAC + 2.
- Déclarés aptes par la médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.
- Esprit managérial.

**participation de professionnels du paysage dans les cours**

## Contactez nous

07 81 74 80 17 - 02 48 70 55 15  
[bourges@cfppa.fr](mailto:bourges@cfppa.fr)  
[www.cfppa.fr](http://www.cfppa.fr)



Acquérir des **compétences entrepreneuriales** pour devenir : conducteur de travaux, chargé d'affaire, chef d'entreprise...

## Objectifs

- ✓ Concevoir et piloter un projet de développement d'activité, de création ou de reprise d'entreprise
- ✓ Manager les ressources humaines, matérielles, logicielles et financières d'un projet paysager

## Contenu de la formation

- ✓ Processus et organisation de l'entreprise - 20 h
- ✓ Gestion des hommes et management - 40 h
- ✓ Veille stratégique et concurrentielle - 40 h
- ✓ Comptabilité et gestion - 60 h
- ✓ Négociation commerciale - 20 h
- ✓ Mercatique opérationnelle - 40 h
- ✓ Droit des affaires - 40 h
- ✓ Créativité Innovation - 30 h
- ✓ Connaissance et culture du secteur - 20h
- ✓ GRH management - 20h
- ✓ Management de projet - 20h
- ✓ Langue : anglais - 50 h
- ✓ Mémoire professionnel - 40 h
- ✓ Projet tuteuré - 120 h

## Formation en alternance en 1 an

contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de reconversion

## Modalités et délais d'accès

- L'entrée en formation peut se faire de septembre à novembre
- Formation en présentiel

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel.
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre.
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

## Modalité d'adaptation

- À l'entrée en formation, chaque alternant a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation.

## Alternance en accord avec la saisonnalité des entreprises du vivant

## Principaux débouchés

- Chef d'entreprise.
- Manager junior / responsable de site.
- Conducteur de travaux.
- Chef de chantier.
- Chargé(e) d'affaires.

## Suite de parcours possibles

- Écoles Supérieures du Paysage (ingénieur paysagiste d'Etat).
- Masters (en paysage, urbanisme, environnement).

## Information sur la rémunération de l'apprenti(e)

La rémunération des appenti(e)s est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2026 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux). Le niveau licence correspond à une 2ème année.

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Apprenti intégrant pour la première fois l'apprentissage	18-20 ans	51% (929.75€)
	21 à 25 ans	61% (1 112.05€)
	26 ans et plus	100% (1 823.03€)
Apprenti en 3ème année de contrat d'apprentissage	18-20 ans	67% (1 221.43€)
	21-25 ans	78 % (1421.96€)
	26 ans et plus	100% (1823.03)

Aide de 5 000 € pour l'entreprise de moins de 250 salariés ou 2 000€ pour entreprise de plus de 250 salariés + un complément OCAPIAT de 1 200 €

07 81 74 80 17 - 02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

www.cfppa.fr



## Deux sites de formation : Campus du Haut Berry (Bourges) / Agrocampus Tours Fondettes

## Modalités Pédagogiques

- Conduite de projet (projet tuteuré)
- Analyse d'une problématique de l'entreprise (mémoire)
- Apports théoriques
- Méthodes actives : études de cas, explicitation de stratégies entrepreneuriale, exercices individuels et collectifs, expérience collective de créativité du cnamathon ....
- Espace numérique de formation (ENF du CNAM)

## Modalité de validation / Nom du certificateur

Le diplôme est délivré par le [CNAM Centre Val de Loire](#).

Validation des différentes unités avec l'obligation d'avoir la moyenne en projet tuteuré et le mémoire professionnel.



## Modalité de sélection

- Sur dossier d'inscription et validation par la commission de sélection (réponse dans la semaine qui suit la commission).

## Certifications complémentaires en distanciel

- Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir 30h.
- Intégrer les enjeux écologiques dans les pratiques professionnelle 30h.

## Modalités d'évaluation

### Information sur la rémunération de l'apprenti(e)

- Analyse de cas concrets
- Explicitation
- Questions de cours
- Un coefficient 3 est appliqué au mémoire professionnel, au projet tuteuré, au cnamathon et aux autres modules opérationnels

## Conditions d'inscription

- [Inscription en ligne](#).
- L'inscription est validée par la commission de sélection (CNAM- CFPPA).
- La formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'alternance.
- Inscription après la rentrée possible, conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

## Les tarifs de formation

- 7 300 € au 01 septembre 2025.
- Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

## Date d'enregistrement de la certification

01-01-2025



Le CFPPA - Campus du Haut Berry est engagé dans une démarche qualité pour la mise en place des formations.



Formation certifiée par le Cnam, portée par le CFPPA -Campus du Haut Berry- et coanimée par le Cnam Centre-Val de Loire, le CFPPA - Campus du Haut Berry et le CFPPA de Tours-Fondettes Agrocampus.